



Bulletin municipal de Kappelen

CHÀPPLER ZITTIG

Décembre 2023



SANTE MENTALE

Page 19

COMMUNE NATURE

Page 22

SOLIDARITE

Page 24



Chèr.e.s Kappelenois.es,

Pour débiter l'année 2024, je souhaite regarder l'avenir avec optimisme. Bien sûr, il ne s'agit pas d'un optimisme béat et déconnecté de la réalité, qui nous confronte à un contexte écologique, économique, social et international difficile.

Depuis que je suis né, j'entends autour de moi que notre pays et le monde entier est en crise. Lorsque cette crise s'étend sur des décennies, ce n'est plus seulement une crise mais un état permanent, celui d'un monde en perpétuelle évolution, avec son lot d'inégalités et d'injustices contre lesquelles nous devons nous mobiliser. Heureusement, il y a une autre réalité, celle que nous vivons au quotidien et qui n'est pas assez mise en avant dans notre pays : la générosité et les initiatives des bénévoles, le dynamisme et la créativité des entrepreneurs, des artisans, des agriculteurs, le talent des enseignants, la disponibilité et le professionnalisme de nos agents du service public, la mobilisation et la bienveillance des élus....

Preuve en est le 11 juillet dernier, lorsqu'une **tempête** s'est abattue sur Kappelen. Nous avons eu énormément d'arbres déracinés, de branches cassées, de câbles arrachés mais fort heureusement, très peu de dégâts matériels sur nos bâtiments, et surtout pas de blessés à déplorer.

Une fois de plus, nous avons pu remarquer la mobilisation immédiate de nos agriculteurs, de nos employés communaux, et de nos élus pour **sécuriser le village**, fermer les zones à risque, déblayer les rues et entrées chez les particuliers, et sécuriser les câbles tombés au sol.

Dès le lendemain, un espace d'apport volontaire de déchets verts a été mis à disposition des habitants, ainsi qu'une nacelle de 21 m et plusieurs bennes de gros volume postées à différents endroits dans le village, afin de permettre aux habitants de sécuriser les abords immédiats des maisons mais également de nettoyer et remettre en état les jardins, le plus facilement et rapidement possible.

Renaud GALTIE est intervenu avec la nacelle chez de nombreuses personnes âgées pour leur rendre service et remettre l'une ou l'autre tuile déplacée.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont œuvré à la remise en état du ban communal les jours et les semaines suivant la tempête. Un chantier de grande ampleur est prévu en début d'année 2024 sur certaines parcelles de notre forêt, en accord avec les propriétaires concernés, et qui sera réalisé uniquement par des professionnels équipés. A l'issue de ce chantier, la forêt du ban communal sera à nouveau ouverte à la promenade.

Vous avez également pu remarquer des travaux entre Kappelen et Stetten. La création d'une **piste cyclable**, tant attendue par nos enfants, a débuté cet automne et sera terminée pour la fin de l'année 2023. Je remercie tout particulièrement les propriétaires des parcelles concernées d'avoir accepté de vendre très rapidement une partie de leur terrain afin que le projet puisse avancer. Il est prévu pour 2024 une liaison cyclable entre Brinckheim et Bartenheim, et pour 2025 la liaison Brinckheim-Kappelen.

Nous travaillons toujours sur le projet de **renovation de la salle communale**. Cela représente un travail de longue haleine car il est important d'étudier différentes configurations et études de faisabilité. Un projet de cette ampleur doit être mûrement réfléchi et bien ficelé budgétairement.

Quant au projet de **sécurisation de la traversée du village**, les études ont été finalisées, les principes des différents aménagements concernant les zones à risque arrêtés, en mettant la priorité sur les zones les plus dangereuses.

Nous commençons la consultation des entreprises pour chiffrer les coûts des travaux des différentes parties du village à sécuriser.

Cette année encore, de **nombreuses manifestations** ont eu lieu dans notre commune, et nos associations sont très actives pour nous proposer un maximum d'événements.

L'offre est très diversifiée, entre les Kap'eros, la fête de la musique, la marche populaire et bien d'autres, afin que chacun y trouve son compte. Je vous invite fortement à venir y participer, car cela est toujours un grand moment de partage.

Un grand merci à tous nos bénévoles qui œuvrent toute l'année pour faire vivre les associations, et faire de notre village un village dynamique où il fait bon vivre.

Cette année, la commune a eu l'idée d'organiser, grâce à la passion de Steve RUSTI pour l'astronomie et l'astrophoto, une soirée unique en son genre sur le thème des astres, et qui a remporté un grand succès, ce qui à son tour a engendré de nouvelles idées pour les prochaines éditions....

A l'occasion de la **commémoration du 11 novembre**, nous avons convié les kappelenoises et kappelenois à se joindre aux membres du Conseil Municipal pour honorer nos morts qui se sont battus pour la paix. Et c'est nombreux que vous nous avez fait l'honneur d'être là, malgré un temps très maussade. Nous vous en remercions vivement et ne manquerons pas de renouveler ce moment de recueillement avec vous l'an prochain.

Il a également été décidé par le Conseil Municipal d'organiser une réception du Nouvel An une année sur deux, comme cela se fait désormais dans beaucoup de communes. Nous vous retrouverons donc en 2025 pour ce moment convivial.

J'espère entre temps avoir l'opportunité de vous retrouver et d'échanger avec vous lors de nos différentes manifestations communales tout au long de l'année 2024.

Je profite de cet éditto pour remercier personnellement l'ensemble du personnel communal pour leur implication et dévouement afin de s'assurer que Kappelen soit une commune agréable à vivre.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2024 qui, je l'espère, se déroulera sous les meilleurs auspices.

Au nom de toute l'équipe municipale et à titre personnel, belles fêtes de fin d'année !

Le Maire, Guillaume GABRIEL



KAP'PUTZ

Opération citoyenne de ramassage de déchets

LE 16
MARS
9H - 12H



N'oubliez pas vos gants!



TROC' PLANTES



Venez troquer graines, boutures, plantes en pots ou bulbes ...

... et astuces de jardinages !

LE 12 AVRIL
15H-19H

SALLE
COMMUNALE
BI'S JOBBIS

RETOUR EN IMAGES



Renaud s'affaire au dégagement des arbres tombés



Les dégâts rue de la Forêt suite à la tempête du 11 juillet



Les bénévoles de l'OLSAL lors du repas bouchées à la reine du 1er octobre



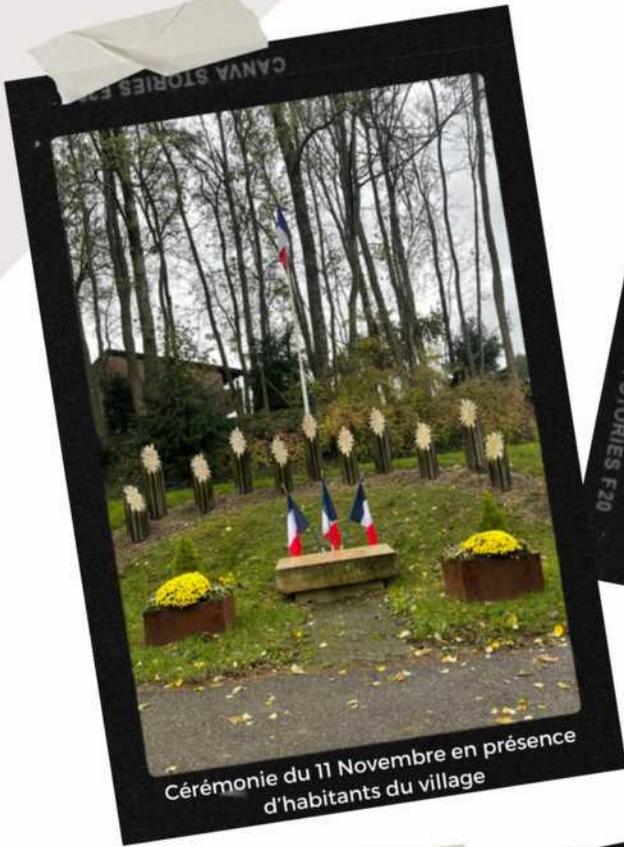
Soirée La Tête dans les Etoiles pour "Le jour de la nuit"



Mise en place des télescopes pour l'observation du ciel et de ses richesses



La Saint-Martin du RPI dans notre village



Cérémonie du 11 Novembre en présence d'habitants du village



Kap'ero Spack Oba du FC Kappelen



Mise en place des décorations de Noël

AU SEIN DE LA COMMUNE

Coordonnées MAIRIE

mairie@kappelen.fr

GABRIEL Guillaume (Maire)

06 49 27 13 39

guillaume.gabriel@kappelen.fr

KLEIN Christophe (1er Adjoint)

christophe.klein@kappelen.fr

HOUBRE Nicolas (2ème Adjoint)

nicolas.houbre@kappelen.fr

LUESINK Isabelle (3ème Adjointe)

isabelle.luesink@kappelen.fr



Fermeture mairie
Pas de permanence
maire-adjoints pendant
les fêtes de fin d'année.
Le Secrétariat sera fermé
les 28 et 29 décembre
et le 5 janvier.

Etat civil

du 16 juin au 30 novembre 2023

Ils sont nés...

Erza, Odilia, Manuela MARTIN,
le 06 août 2023

de Jonathan et Véronique MARTIN

Evan, Alain, André ROCKLIN,
le 25 octobre 2023

de Christophe ROCKLIN et Camille PADEL

Ils nous ont quittés ...

Philippe LEGRAND,
à l'âge de 79 ans

Odette MULLER née GRAVEY,
à l'âge de 93 ans

Monique GROELLIN née THIERRY,
à l'âge de 82 ans

Grands Anniversaires

(du 1er juillet au 31 décembre 2023)

BURGER Gérard, le 21 mai

NIVELLE Eliane, le 14 juin



90 ans
90 ans

Ne soyez pas surpris...

L'éclairage public restera
allumé en continu dans notre
village du 23 décembre au
02 janvier pour les
fêtes de fin d'année !

Cette année, il n'y aura pas de coupe de bois, mais il reste
des invendus de la saison dernière, ainsi que des
branches et arbres issus de chutes.

Les personnes intéressées peuvent s'annoncer en mairie.



Si vous ne souhaitez pas de parution vous concernant dans cette rubrique à l'occasion d'une naissance, d'un décès ou d'un anniversaire, merci de bien vouloir le signaler en mairie.



*Merci !
à Delphine, Renaud et
Veronique*

Le Conseil Municipal remercie les employés municipaux pour leur dévouement et leur gentillesse tout au long de l'année, ainsi que pour les jolies décorations de Noël.



Le Conseil Municipal remercie Jean CLEMENTZ pour nous avoir offert le magnifique sapin de la salle Bi's Jobbis.

Journées citoyennes

Deux journées sont planifiées en 2024 :
Kap'putz, nettoyage participatif le 16 mars
Journée citoyenne le 25 mai.



Déneigement

En cette période hivernale, veuillez à stationner vos véhicules dans vos propriétés pour faciliter le passage des engins de salage et de déneigement.

Merci pour votre compréhension.



Horaires des déchetteries

Ci-dessous le lien des déchetteries de Saint-Louis agglomération :
<https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/au-quotidien/dechets-menagers/dechetteries/>



Boîtes de Noël

HO HO HO ! La saison 4 de collecte des «Boîtes de Noël solidaires» est officiellement terminée ! 🎁

Pour la 3ème année consécutive, la commune de Kappelen s'est proposée comme point de collecte pour ceux souhaitant participer à ce beau projet solidaire.

Pour cela, il suffisait de remplir une boîte à chaussures avec ces 5 éléments :

- 👕 Un truc chaud
- 🧴 Un produit de beauté ou hygiène
- 🍷 Un truc bon (date limite de consommation longue et pas de produits fait maison)
- 📖 Un loisir (ex: livre, jeux de société, coloriage etc.)
- 💖 Un mot doux

Cette année encore, nous avons pu compter sur votre générosité et allons remettre vos boîtes à la Communauté Solidaire Alsace qui seront offertes pour Noël aux plus démunis.

Merci à tous !



**A
G
E
N
D
A**

- 17/18 février** Marche populaire
 - 16 mars** Kap'putz
 - 12 avril** Troc'plantes
 - 14 avril** Repas carpes frites au profit du Togo
 - 16 mai** Don du sang
 - 25 mai** Journée citoyenne
 - 21 juin** Fête de la musique
- ... et plus d'évènements à venir encore !



Association Espoir Vie Togo France
Membre du réseau Cap Togo

**REPAS CARPES FRITES
DIMANCHE 14 AVRIL 2024
SALLE DES FETES KAPPELEN**



Au menu : carpes, frites, salade, dessert, café
Adultes: 20€ / Enfants de 6 à 12 ans : 10€ / Gratuit jusqu'à 6 ans

Menu de remplacement :
Wok de poulet asiatique



Composition : émincé de poulet, légumes asiatiques et nouilles
Adultes : 20€ / Enfants de 6 à 12 ans : 10€ / Gratuit jusqu'à 6 ans

Ou, au choix pour les enfants : viennoises, frites 5€ la portion

Renseignements et réservations : 03.89.67.41.99 ou
68espoirvietogofrance@gmail.com
jusqu'au 11 avril



L'équipe municipale évolue...

Le 26 juin dernier, le Conseil Municipal a entériné la proposition de nommer Isabelle LUESINK comme 3ème adjointe au Maire pour renforcer l'équipe municipale.

C'est donc en ma qualité de 3ème adjointe que je vous écris aujourd'hui, afin de me présenter brièvement pour celles et ceux qui ne me connaissent pas encore, et vous faire part de ma motivation pour accepter ce poste.

Kappelenoise d'adoption depuis 1992, j'ai rejoint l'équipe municipale voilà 9 ans déjà. Mon premier engagement au sein de la commune a été la création du périscolaire dans les années 2000, et dont j'ai assumé le rôle de trésorière. Lors de mon premier mandat, la réalisation de projets qui me tenaient à cœur tels que la création d'une aire de jeux pour nos plus jeunes, et la rédaction du bulletin municipal, ainsi que la participation à la vie municipale locale m'ont incitée à me présenter pour un deuxième mandat.

Ce deuxième mandat a été l'occasion de poursuivre mon engagement au sein des commissions communication, évènementiel et transition écologique notamment. Ces commissions ne sont pas le fait d'une seule personne mais un beau travail d'équipe. Ensemble nous avons lancé plusieurs évènements tels que les Kap'éros, La Caravane des Ecritures, La Tête dans les Etoiles, intensifié la communication entre la municipalité et ses concitoyens à travers les pages Facebook et Intramuros, pérennisé la Journée Citoyenne et l'avons étendue au Kap'putz. Nous avons également accueilli une famille ukrainienne qui fuyait la guerre dans son pays et est encore parmi nous à ce jour.

Lorsque Monsieur le Maire et ses adjoints m'ont proposé le poste de 3ème adjointe, j'ai accepté avec plaisir car cela s'inscrivait dans la continuité

de mon engagement dans la vie publique. Les postes suivants m'ont été attribués : développement durable, environnement, fleurissement, communication, affaires sociales, santé, animations, état civil. La main a été passée à Pierre DORMOIS à la tête de la commission Communication, une passation légitime au vu de son investissement sans faille au sein de cette commission, alors que je reprend la responsabilité de la commission Evènementiel.

S'en est suivi un remaniement des commissions, présenté dans l'organigramme ci-dessous.

Les idées ne manquent pas et au-delà de mes attributions, je serai honorée de participer à des projets de plus grande envergure aux cotés de Guillaume GABRIEL, Christophe KLEIN et Nicolas HOUBRE. Motivée pour garantir un cadre de vie harmonieux dans notre village, je souhaite protéger notre patrimoine, favoriser les relations intergénérationnelles et continuer d'apporter du dynamisme à notre commune tout en réussissant la transition écologique dont notre environnement a tant besoin.

Sur le plan personnel, j'ai 56 ans, mariée à Evert de nationalité néerlandaise, et mère de 3 enfants, Thomas, Emma et Julie. C'est le travail qui a mené mes pas en Alsace, en tant que biologiste puis manager dans l'industrie pharmaceutique. Arrivée à Kappelen il y a plus de 30 ans, j'ai reçu un accueil très chaleureux et n'ai plus jamais quitté ce beau village. Mes passions sont le jardinage, les voyages, la lecture, les randonnées et le ski alpin.

J'espère vous retrouver à l'occasion de manifestations locales et sur le marché pour un moment de partage, ou à la Mairie, afin d'être à votre écoute et vous apporter mon soutien.

Isabelle LUESINK

Maire Guillaume GABRIEL			1er Adjoint Christophe KLEIN		2ème Adjoint Nicolas HOUBRE		3ème Adjoint Isabelle LUESINK	
<ul style="list-style-type: none"> Terrains communaux Bâtiments communaux Forêt Chasse Station d'épuration Relation associations Gestion du personnel Culte Etat civil 			<ul style="list-style-type: none"> Urbanisme Finances Défense Délégué suppléant Saint-Louis Agglomération Etat civil 		<ul style="list-style-type: none"> Sécurité et protection incendie Voirie Réseaux et assainissement Réserve communale Suivi et mise à dispo. de la salle Cimetière Brigades Vertes Ecole Etat civil 		<ul style="list-style-type: none"> Développement durable Environnement Fleurissement Com m unic et ion Affaires sociales Santé Animations Etat civil 	
Bâtiments et terrains	Forêts et chasse	Appel d'offres	Urbanisme	Finances et juridique	Sécurité	Voirie et réseaux	Communication	Evènementiel
Guillaume GABRIEL	René MAIRE	Guillaume GABRIEL	Christophe KLEIN	Christophe KLEIN	Nicolas HOUBRE	Nicolas HOUBRE	Pierre DORMOIS	Isabelle LUESINK
Nicolas HOUBRE Angela POSSI THURING Alain ROSENBLATT Fabien BARRETEAU Patrice HERTZOG Véronique ZÜRCHER	Alain ROSENBLATT David VERLOT Patrice HERTZOG Consultants externes : Gérard BURGET Roland KETTERLIN	3 titulaires : Isabelle LUESINK Fabien BARRETEAU David VERLOT 3 suppléants : Nicolas HOUBRE Patrice HERTZOG Christophe KLEIN	Nicolas HOUBRE Fabien BARRETEAU Patrice HERTZOG Alain ROSENBLATT	Fabien BARRETEAU Nicolas HOUBRE	Pierre DORMOIS David VERLOT René MAIRE Véronique ZÜRCHER	Guillaume GABRIEL Christophe KLEIN Alain ROSENBLATT	Mathilde BURGET Isabelle LUESINK Mélanie POURET	Mathilde BURGET Pierre DORMOIS Nicolas HOUBRE Mélanie POURET Josiane RUBECK Angela POSSI THURING David VERLOT
Associations				Nouvelles technologies			Transition écologique	Fleurissement
Guillaume GABRIEL				Pierre DORMOIS			Véronique ZÜRCHER	Véronique ZÜRCHER
Fabien BARRETEAU Pierre DORMOIS				Christophe KLEIN			Mathilde BURGET Isabelle LUESINK Patrice HERTZOG Mélanie POURET René MAIRE Alain ROSENBLATT	Isabelle LUESINK René MAIRE Angela POSSI THURING David VERLOT Consultant externe : Renaud GALTIE
OLSAI Guillaume GABRIEL Fabien BARRETEAU Josiane RUBECK								
Culte Josiane RUBECK								

NOS ASSOCIATIONS

Côté sportif :

Reprise dans un nouveau championnat pour notre équipe fanion qui évolue désormais en District 1, avec un challenge : celui d'être dans le TOP3 avant la trêve.

À l'heure actuelle (21.11.2023) c'est le cas puisqu'ils sont 3e ex aequo au nombre de points.

C'est une très belle entame de saison pour cette équipe promue avec à sa tête Jonathan FEHR.

Il en est de même pour l'équipe 2 qui depuis la reprise du championnat en District 6 est au top de sa forme, 6 matchs joués, 5 victoires. Est-ce que Vivien et Désiré, les coachs de l'équipe 2, arriveront à faire monter 2 saisons de suite leur équipe ?

Rendez-vous en juin pour les résultats mais nous croisons les doigts !

Grande nouvelle et première pour le club, le lancement d'une équipe 3. C'est grâce à un nombre de licenciés en nette hausse cette saison que nous avons pu créer une équipe 3. Avec Safi à sa tête, l'équipe évolue en District 8 et avec 4 matchs joués et 3 victoires, c'est également une belle réussite pour cette toute nouvelle équipe.

Le club s'agrandit et ça fait plaisir à voir, surtout avec toute l'implication que les bénévoles du club fournissent. Notamment la team terrain, qui travaille d'arrache-pied pour pouvoir accueillir les matchs dans les meilleures conditions, nous avons même fait appel à une entreprise afin de remettre sur pied ce terrain capricieux, espérons que cela portera ses fruits puisque pas de terrain pas de matchs...

Félicitations à tous pour ce début de saison plus que satisfaisant et aux joueurs qui ont bien mérité cette trêve hivernale qui leur fera recharger les batteries afin de repartir au taquet et motivés pour le cycle retour. Nous souhaitons à tous les coachs et aux joueurs plein de succès pour leurs futurs matchs. Et nous vous donnons rendez-vous en février pour la reprise du championnat.



Pour suivre l'actualité quotidienne du club en ligne via :

Facebook



Instagram



Site web



NOS ASSOCIATIONS

Nos jeunes :

Pour la cinquième saison consécutive nous avons le plaisir d'accueillir au sein de notre école de foot plus de 35 enfants, âgés de 3 à 8 ans !

Pour la première fois nous avons même 2 équipes engagées en U8/U9 et qui affrontent d'autres équipes du secteur tous les samedis matin.

Depuis septembre nous avons eu la chance de recruter un enfant du village pour améliorer notre encadrement. C'est donc avec plaisir que nous avons accueilli Clément HOUBRE qui prend les rênes de l'équipe U9 et rejoint les encadrants bénévoles ! Entre les entraînements les mardis soir, l'administratif et les plateaux les samedis matin, Cécile, Clément, Nicolas, Jonathan et Pierre ont de quoi s'occuper. Un immense merci à eux pour leur investissement pour les jeunes pousses du FCK !

Nos U9 ont même déjà eu la chance d'être invités par l'AS Huningue pour affronter l'élite de la région. Ils se sont confrontés au SR Colmar, l'AS Illzach-Modenheim et le FC Mulhouse ! Une journée pleine d'enseignements.

Nos événements :

Nous avons eu le plaisir de vous retrouver lors de nos Kap'eros fin août pour une édition traditionnelle, et le 29 septembre pour notre édition spécial Foodtruck qui a connu un énorme succès !



La commune nous a également sollicité pour accueillir dans le club-house un événement qu'elle organisait "La tête dans les étoiles". Nous avons répondu présent et avons assuré la restauration et le service des boissons lors de cette soirée qui fut un réel succès pour une première édition !



Et nous avons fini l'année en beauté en vous proposant une nouveauté, le Kap'ero Spack Oba ! Une belle décoration concoctée par la team événements du FCK, de superbes planches de charcuteries artisanales et locales, de fromages artisanaux et de délicieux pains cuits au feu de bois ; voici les ingrédients pour une soirée réussie ! Et cerise sur le gâteau, notre DJ Alain LUTTRINGER pour animer la soirée ! Une très belle première édition qui a l'air de vous avoir ravis.



NOS ASSOCIATIONS

Nous poursuivons l'année avec notre voyage autour du monde.



Périscolaire de L'Arc-en-ciel

4, rue de l'église

68510 KAPPELEN

03.89.25.75.45

periscolaire.kappelen@gmail.com

www.periscolairearcenciel.sitew.fr

Nous avons passé une super semaine d'ALSH sur le thème d'Halloween.

De nouveaux projets sont créés « Dépôt et dons de vêtements au péri ».

Il n'y a plus de liste d'attente, si vous êtes intéressés, il nous reste quelques places à midi et le soir.

L'équipe d'animation



Céline a 28 ans et dans 3 semaines, elle sera maman pour la 1ère fois. Tout se passe bien. Elle descend les escaliers pour rejoindre son époux qui a préparé le dîner quand une baisse de tension se produit. Elle rate 2 marches et tombe. Décollement placentaire. Son cœur s'emballa, celui du bébé ralentit.

Brian peut être fier de lui. Il est 4h du matin et il a pu ramener ses 4 amis alcoolisés chez eux. Ce soir, il était Sam. Au détour d'un virage, une voiture à vive allure lui rentre dedans, le chauffeur a 3 grammes d'alcool dans le sang. Choc frontal. Il entend quelqu'un appeler les secours. Une tige de métal lui traverse l'abdomen.

Serge va bientôt fêter ses 60 ans. Il vient de finir sa 3ème et dernière chimiothérapie. Son cancer était costaud mais pas assez pour lutter contre sa volonté de vivre. Malheureusement, il n'a plus d'immunité à cause du traitement. Le moindre rhume peut lui être fatal.

Certes, le don du sang n'est pas obligatoirement le moment le plus agréable de la journée, mais la vie de Céline, Brian et Serge ne valent-elles pas ce petit désagrément ?

Aujourd'hui, il n'existe aucune alternative au sang pour de nombreux cas de figure. Une personne en bonne forme reconstitue 500ml de sang en une heure. Certains n'ont pas la possibilité d'attendre aussi longtemps.

Nous voulons remercier tous ceux qui viennent aux collectes, c'est grâce à ce petit geste que de nombreuses vies sont sauvées.

Une pensée pour Monique GROELLIN qui faisait partie de nos donateurs de sang et qui comptait parmi les bénévoles pour la traditionnelle vente de tulipes.

croix-rouge française



La prochaine collecte aura lieu le **jeudi 16 mai 2024** à **KAPPELEN**, on vous y attend nombreux, il n'est jamais trop tard pour commencer.

HELFRANTZKIRCH : vendredi 16 février et vendredi 6 septembre

STETTEN : vendredi 8 novembre

Section Tennis de table de l'ASC Kappelen



Bonjour à toutes et tous,

La nouvelle saison est bien lancée et c'est avec plaisir que l'effectif du club s'est enrichi de 6 nouveaux jeunes joueurs ainsi que de 8 adultes.

Après des années de baisse suite au Covid, cette dynamique laisse augurer un bel avenir.

Parmi les jeunes arrivants, tous débutants, il faudra attendre la saison prochaine pour les voir débiter en compétition.

Les renforts seniors quant à eux, ont permis l'inscription d'une cinquième équipe. Il y a actuellement 2 équipes qui jouent en Division 2 et 2 équipes en Division 1 avec l'équipe fanion qui joue elle en Promotion d'Excellence.

Les renforts de cette saison permettent de nouvelles ambitions et la montée en Promotion d'Honneur pour l'équipe 2 est dans les objectifs.

Leurs adversaires seront-ils d'accord et l'objectif sera-t-il atteint ? l'avenir le dira.

L'équipe 1 a d'ores-et-déjà assuré le maintien, quant aux équipes 3, 4 et 5 elles font leur petit bonhomme de chemin. A noter des débuts un peu laborieux pour l'équipe 4. La saison est encore longue, nul doute qu'ils sauront réagir.

A noter les bons résultats obtenus par nos jeunes en championnat individuel.

Il faudra attendre les matchs retour et la fin de ce championnat pour connaître les résultats mais certains jeunes se sont distingués lors des premiers matchs, tant par les résultats que par leur attitude durant la compétition.

De beaux résultats en perspective et un satisfécit pour leur entraîneur.

Le championnat par équipe n'a malheureusement pas encore débuté pour eux car il y a, au niveau régional, un manque flagrant de clubs pouvant proposer des équipes de jeunes, malgré une obligation dans ce sens.

L'ASCK peut s'enorgueillir d'avoir toujours assuré son rôle de pouponnière de jeunes joueurs et compte bien maintenir ses efforts dans ce sens.



Saison 2022/2023 Yannick SCHILL
1ère place au championnat individuel
grand Est en catégorie 50/55

Sur le plan extra-sportif, la grande manifestation annuelle du club est dans sa phase de préparation. Nous vous invitons à réserver dès à présent les dates du **17 et 18 février 2024** pour notre traditionnelle Marche Populaire où nous espérons vous retrouver nombreux.

Nul doute que le parcours proposé saura vous satisfaire.

Comme d'habitude, nous mettrons tout en œuvre pour que vous trouviez un accueil chaleureux en salle et que nos menus, soupes aux lentilles et pâtisseries maison continuent à vous régaler.



Pour ces jours festifs qui approchent à grands pas,
le comité et tous les joueurs vous souhaitent
de très belles fêtes de fin d'année.
Portez-vous bien et prenez soin de vous !



NOS ASSOCIATIONS

Cyclo-cross

Le samedi 18.11.2023 a eu lieu le traditionnel cyclo-cross de Kappelen, organisé par le Vélo-Club de Saint-Louis R3F depuis plus de 30 ans. Cette manche du championnat fédéral FSGT a permis de voir s'affronter plus de 90 cyclistes répartis en plusieurs catégories, de pupille (8 ans) à super-vétéran (60 ans).



La météo a été de notre côté en proposant des températures fraîches mais un ciel dégagé. Cela a laissé un terrain parfait pour la pratique de cette discipline à cheval entre le cyclisme sur route et le VTT. Après un départ dans une rue asphaltée, le parcours sillonnait les prés avec des virages serrés en dévers et les fameux obstacles à planches avant de revenir vers la ligne d'arrivée. Grâce au format de course en circuit, les spectateurs avaient une belle vision sur une majeure partie du parcours et ont pu suivre l'avancée de chaque peloton.



VÉLO CLUB
SAINT-LOUIS
A L S A C E
RÉGION DES 3 FRONTIÈRES



Grâce à la mise à disposition de la salle Bi's Jobbis, les spectateurs et coureurs ont pu apprécier hot-dogs, pâtisseries et boissons chaudes dans une ambiance conviviale et chaleureuse. L'ensemble du club est très satisfait de cette course, qui n'aurait jamais été possible sans le soutien et l'aide de la commune de Kappelen, nos bénévoles, partenaires et coureurs qui ont fait preuve d'un travail remarquable.

Nous tenions tout particulièrement à remercier Patrick LANDAUER et sa famille, qui a joué un rôle modèle en investissant d'innombrables heures pour la préparation du circuit, l'établissement des démarches administratives et l'information des riverains. Sa présence et connaissance du terrain ont été les pièces maîtresses dans l'organisation de cet évènement. Nous remercions aussi les riverains et habitants de Kappelen pour leur compréhension vis-à-vis de l'emprise du circuit sur le ban communal. C'est grâce à tout cela que les courses locales peuvent encore perdurer et forger les champions de demain.



Moustiques : agissez avant d'être piqués !

Avant de voler et surtout de piquer, les moustiques se développent sous forme de larves dans les eaux stagnantes.

En milieu naturel, dans les marais, fossés et zones inondables, c'est une équipe spécialisée de la Brigade Verte qui met en œuvre des traitements à l'aide d'un bio-insecticide.

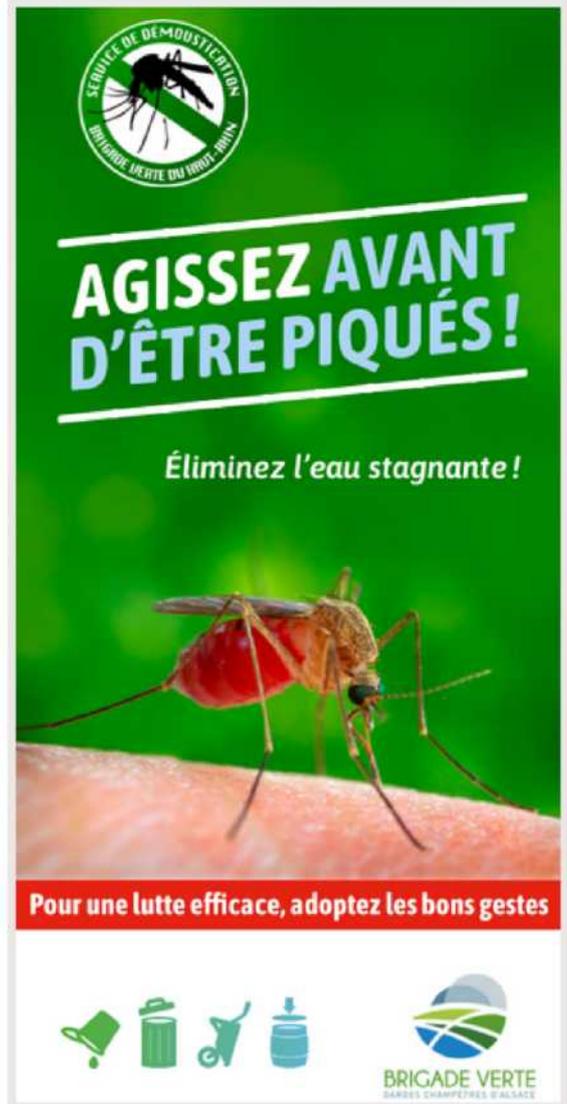
Mais les moustiques se développent également près des habitations, dans les jardins et sur les terrasses : récupérateurs d'eau, bassins d'ornement, gouttières bouchées, soucoupes de pots de fleurs, réceptacles divers (seaux, pneus, brouettes, jouets etc.). Le moustique « tigre » fait partie de ces derniers.

Des solutions simples existent pour éviter la prolifération de ces insectes indésirables, en supprimant l'eau stagnante :

- fermer hermétiquement les réceptacles à l'aide d'un couvercle ou d'une moustiquaire ;
- vider régulièrement les petites collections d'eau ou mieux, les supprimer ;
- mettre des poissons dans les bassins ;
- nettoyer les écoulements, les gouttières bouchées ;
- ranger les jeux d'enfants, les seaux, les brouettes à l'abri de la pluie ;
- remplir de sable ou de gravier les cavités inamovibles ou les toits plats ;
- jeter les objets inutilisés ou les déchets qui peuvent se remplir d'eau de pluie ;
- etc.

Si une nuisance inhabituelle devait survenir, vous pouvez la signaler à la Mairie ou directement à la Brigade Verte.

Vous trouverez également des informations plus détaillées sur leur site internet : <https://demoustication.brigade-verte.fr/>



Aedes albopictus appelé moustique « tigre »

Originaire d'Asie du Sud-Est, ce moustique très invasif a rapidement colonisé les 5 continents. Bien implanté dans le Sud de la France, il n'est présent que très ponctuellement dans le Haut-Rhin, dans seulement 8 communes.

Naturellement exempt de pathogène, il peut dans des conditions très particulières transmettre des virus comme la dengue ou le chikungunya sur le sol métropolitain. Il ne transmet pas le Covid-19.

Ce moustique est avant tout très nuisant : il pique beaucoup, surtout en journée.

Il n'est pas aisé de le reconnaître à l'œil nu. Il est très petit (moins de 5mm), noir et blanc avec une bande blanche sur le dos.

Si vous pensez l'avoir identifié, vous pouvez le signaler sur ce portail :

<https://signalement-moustique.anses.fr>



Association Sentinelle Nature Alsace

Sentinelle Nature Alsace (SNA) est une association créée en 2011 pour la sauvegarde de la biodiversité alsacienne, en particulier des animaux sauvages.



Sentinelle Nature Alsace
Chemin Almendweg
68150 HUNAWIHR
Mél : contact@sentinelle-nature-alsace.fr
Téléphone : 06 60 10 30 86
Site internet : www.sentinelle-nature-alsace.fr

SNA est un centre de soins relais pour la faune sauvage, qui travaille en collaboration avec la LPO Alsace.

Son rôle est de donner les premiers soins aux animaux en détresse avant de les transférer à la LPO en vue de les relâcher dans la nature.

L'association s'implique également dans la sensibilisation du grand public.



J'ai trouvé un animal !?

Ne tentez en aucun cas de vous occuper vous-même d'un animal sauvage.



Le centre est ouvert 7jours/7, contactez-les !

Hors horaires d'ouverture, voici les bons gestes à adopter.

1

Nous vous fournissons des conseils adaptés, car chaque animal et chaque situation est différente. Leur survie en dépend !

On ne sauve que ceux qui en ont besoin ! Avant d'attraper un animal sauvage, assurez-vous que celui-ci est réellement en danger ! Certains animaux, comme les chouettes et les chevreuils, élèvent leurs petits au sol... Ils n'ont pas besoin de vous, n'intervenez qu'en cas de danger immédiat !

2

Le transport d'un animal sauvage est illégal sans autorisation !

3

Pas de déplacement sans avoir prévenu un centre de sauvegarde, car la loi vous interdit de transporter ou posséder un animal sauvage !

4

Pas de câlins ni caresses !

Les animaux sauvages ne sont pas des chiots ! Le contact avec l'homme risque de les stresser et leur faire perdre leurs repères.

5

Manipulez l'animal avec des gants...
...pour éviter les griffures ou morsures. Attention au serres des rapaces, au bec des échassiers et aux dents des mammifères !

6

Isolez l'animal

Placez l'animal dans un carton adapté à sa taille, avec des trous pour respirer (de la taille d'un crayon), dans un endroit calme.

7

Gardez l'animal au chaud, à l'abri du vent.

Au besoin, faites une bouillotte avec une bouteille d'eau chaude dans du linge, changée toute les 2 heures.

8

Ne lui donnez pas à manger ni à boire ! Chaque espèce a des exigences alimentaires particulières. Ne le nourrissez pas sans nous avoir préalablement téléphoné pour nous demander conseil ! De même pour l'eau, ne le forcez jamais à boire, et ne donnez pas de gamelle d'eau avant conseil, ils risquent la noyade. Ne pas être alimenté n'est jamais fatal dans l'immédiat, et mieux vaut ne rien donner plutôt que de faire des erreurs.

9

N'essayez pas de l'élever vous-même.

Un animal sauvage ne peut pas vivre en captivité, même si cela paraît simple quand il est petit. S'il survit, vous le rendrez stressé et malheureux.

10

Gardez vos précautions d'hygiène

N'oubliez pas de vous laver les mains après avoir manipulé un animal sauvage. Et en cas de morsure ou de griffure, contactez votre médecin ou la Direction Départementale de la Protection de la Population (ex. D.S.V., DDCSPP).

D.N.E. : Dernières Nouvelles de l'Ecole

Cette année l'école compte 36 élèves : 1 classe de GS/CE1 de 16 enfants et 1 classe de CP de 20 enfants. Il y a une nouvelle maîtresse, Emma BECK. Elle a la classe des GS/CE1 et Caroline DREYER, la Directrice est toujours là et enseigne aux CP.



Caroline DREYER, Directrice, CP



Emma BECK, GS/CE1



Comme l'an passé, les classes ont participé à la Grande Lessive qui avait pour thème : « Avec ou sans eau ». Les enfants ont créé des œuvres qui ont été accrochées sous le préau de la salle polyvalente car c'était une journée « avec eau » !

Cette année, c'est dans les rues de Kappelen qu'ont résonné les chants traditionnels pour le défilé des lanternes de la Saint Martin. Après la promenade, les parents et les enfants ont partagé un goûter dans la cour de l'école.



Et Saint Nicolas devrait passer le 5 décembre...

NOS AINES

Un site pour tout savoir sur les aides, les démarches et les droits

Le Service public de l'autonomie a lancé une campagne nationale de communication destinée à favoriser, pour les personnes âgées et leurs aidants, l'accès à des informations utiles au regard de leur situation. Parmi les thèmes mis en avant : la prévention des chutes, les solutions pour lutter contre l'isolement et la recherche d'informations sur le prix des EHPAD. Des renseignements qui sont disponibles sur le site « pour-les-personnes-agees.gouv.fr ».

Le Portail national d'informations pour les personnes âgées et leurs proches présente, à travers le site pour-les-personnes-agees.gouv.fr, donne des informations sur les droits et les aides dont peuvent bénéficier les personnes âgées et leurs aidants. Sur ce site, vous pouvez notamment :

- découvrir les différentes **aides financières** destinées aux personnes âgées vivant à domicile et les démarches à réaliser pour les obtenir ;
- trouver les **coordonnées des EHPAD** situés près de chez vous et des informations les concernant (prix pratiqués, prestations proposées, aides acceptées...);
- découvrir les aides financières et les différents dispositifs dont peuvent bénéficier **les aidants** de personnes âgées en perte d'autonomie (aides fiscales, allocation journalière du proche aidant, droit au répit...);
- voir les différentes démarches à entreprendre pour mettre en place les interventions d'une **aide à domicile** ;
- vous rendre compte des opérations qu'il est possible d'entreprendre pour rendre son **logement plus sûr** lorsqu'on vieillit (adaptation de l'éclairage pour éviter les zones d'ombre, installation d'équipements spécifiques comme un siège de douche ou des barres d'appui...), et les aides financières envisageables pour réaliser cela ;
- trouver la liste des **points d'information locaux** situés près de chez vous (les points d'information locaux dédiés aux personnes âgées ont différentes dénominations en fonction des départements : centre local d'information et de coordination gériatrique, point d'info autonomie, service senior...).



Ce sont des lieux dans lesquels des professionnels vous accueillent pour répondre à vos questions lorsque vous faites face à une situation de perte d'autonomie. Ils vous aident notamment à trouver des solutions pour organiser un retour à domicile après une hospitalisation ou pour préparer une demande d'hébergement dans un établissement.



A Noter : à l'occasion de sa campagne de communication, le Service public de l'autonomie a notamment publié une vidéo sur la prévention des chutes. Un médecin y explique entre autres que pour prévenir les chutes chez les personnes âgées, il est important de faire de l'exercice régulièrement et de manger équilibré afin de conserver un bon état physique. Il précise que si une première chute arrive, il ne faut surtout pas la minimiser et consulter son médecin dès que possible.

Voici le lien vers l'intégralité de la vidéo :



pour-les-personnes-agees.gouv.fr :



Le mardi 10 octobre 2023 a eu lieu la journée mondiale de la santé mentale. Trop longtemps considérée comme tabou, la santé mentale vient doucement se positionner au même niveau que la santé physique.

« IL N'Y A PAS DE SANTÉ SANS SANTÉ MENTALE. »

Source : OMS

D'après Psycom, un organisme public d'information sur la santé mentale : la santé mentale est la recherche d'un équilibre entre toutes les dimensions de notre vie émotionnelle, psychique, physique, sociale, spirituelle, économique. Notre santé mentale est influencée par nos conditions de vie (logement, activité, ressources, etc.), les événements marquants de notre vie (rencontres, deuils, séparations, etc.), la société dans laquelle nous vivons et nos valeurs personnelles.

Un problème avec votre santé mentale se manifeste à travers ces signes les plus fréquents :

- perte de l'appétit ou au contraire consommation excessive ou inhabituelle de nourriture
- difficultés à trouver le sommeil ou au contraire, trop de temps passé à dormir
- irritabilité, humeur changeante
- mauvaise estime de soi, dépréciation constante
- difficultés à se concentrer ou à trouver de l'intérêt dans ses activités
- perte de motivation, d'enthousiasme
- idées noires, pensées suicidaires
- consommation excessive ou inhabituelle d'alcool ou de médicaments
- difficultés à exécuter des tâches quotidiennes comme préparer un repas, se laver, aller au travail

«LA SANTÉ MENTALE N'EST PAS SEULEMENT L'ABSENCE DE TROUBLES PSYCHIQUES.»

Source : Santé publique France

« 1 FRANÇAIS.E SUR 5 EST CONCERNE PAR UN TROUBLE PSYCHIQUE (DEPRESSION, TROUBLES ANXIEUX, TROUBLES BIPOLAIRES, SCHIZOPHRENIE...).»

Source : Psychodon

- sentiment d'être visé par ce que disent les autres, de ne plus pouvoir faire confiance à ses proches
- le fait de voir ou d'entendre des choses que les autres ne voient pas ou n'entendent pas

Si vous vous reconnaissez dans l'un ou plusieurs de ces signes, et si ces signes sont inhabituels chez vous, tournez vous vers une personne de confiance à qui en parler comme un proche, un professionnel de la santé ou en contactant :



IL FAUT EN PARLER. CE N'EST PAS QUE DANS LA TÊTE.

Pour en savoir + sur la santé mentale, rendez-vous sur Psycom ou Psychodon, vous y trouverez un tas de ressources sur ce sujet d'ordre de santé public.

BREVE DES AGRICULTEURS

Ah, septembre... L'automne qui approche, les moissons aussi, les vendanges commencent, comme les cours qui reprennent pour les plus jeunes. L'été prend fin, le téléphone recommence à sonner à la mairie...

Parmi ces appels, pas mal de questions sur les droits et devoirs des chasseurs. On va donc essayer de répondre à quelques questionnements afin de soulager le standard. Rangeons les fusils et discutons tranquillement autour d'un verre de vin rouge et des tartines de rillettes (on garde l'opinel pour le saucisson).

Vous l'avez compris, aujourd'hui, nous allons parler d'un loisir qui fait parfois polémique, la CHASSE, en essayant d'aborder ce sujet sans prise de position, et en expliquant les aspects réglementaires.



Le schéma départemental de gestion cynégétique (ou plus simplement le plan de chasse)

Contrairement à une idée répandue, le chasseur ne peut pas tirer tout ce qui bouge en forêt, il est soumis à un plan de chasse avec des quotas. Malheur à lui s'il ne le respecte pas, c'est 1500€ par animal non tiré par rapport au minimum imposé et s'il en tire trop, il est convoqué au tribunal (c'est du braconnage). En plus de l'amende, son permis de chasse est invalidé avec un délai d'attente pour le repasser, ainsi que la confiscation des armes qui parfois lui en coûte lorsqu'on sait qu'un bon fusil s'achète à près de 10 000€. Pour faire respecter la loi, on peut faire confiance aux gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage (maintenant sous la responsabilité de l'Office Français de la Biodiversité) qui sont une dizaine par département et dont l'unique but est de verbaliser les braconniers et les chasseurs qui fraudent.



Qui choisit les quotas ?

Tous les ans, le ministère de l'environnement fixe la date d'ouverture de la chasse (souvent du 1er septembre au 29 février) et fait une liste des espèces protégées (interdiction d'y toucher sinon on passe par la case prison), les espèces chassables (avec donc des quotas) et les ESOD (espèces susceptibles d'occasionner des dégâts aussi appelées nuisibles). La liste arrive dans les départements et le Préfet réunit une commission chasse et faune sauvage composée de chasseurs, de l'Office National des Forêts, d'agriculteurs et d'associations environnementales (Alsace nature...).

Cette commission fixe les quotas de chasse pour chaque espèce selon sa population actuelle et sa capacité de renouvellement. Elle répartit également les quotas entre les différentes communes en fonction des besoins locaux spécifiques. Elle met aussi en place les dérogations annuelles concernant les nuisibles (sangliers, ragondins,...) qui permettent de les tirer en dehors des périodes de chasse et sous certaines conditions.



Autorisé ou pas autorisé ?

Le permis de chasse ne peut être passé que par une personne valide de plus de 16 ans. Il y a un examen pratique (on vérifie que la personne tire en respectant les règles de sécurité, et non pas si elle sait viser) ainsi qu'un questionnaire sur les aspects réglementaires et de reconnaissance d'espèces (étourneau sansonnet ? geai des chênes ? bernache du canada?) et il faut obtenir un score de minimum 16/21 pour réussir. Un chasseur ne peut tirer que sur un gibier formellement identifié et le tir doit être dirigé vers le sol pour éviter les balles perdues. Il est également interdit de tirer vers les habitations, vers les routes et chemins ou vers des personnes.

Les armes doivent être stockées dans un coffre blindé à la maison et le transport des armes doit s'effectuer dans une housse, arme déchargée ou démontée.

La pose de miradors (qui facilite le tir vers le sol) est autorisée mais obligatoirement avec l'autorisation du propriétaire. Le tir à partir d'un véhicule est interdit.

La chasse est ouverte tous les jours de l'année pour le sanglier et tous les jours pendant la période de chasse pour les chevreuils. Néanmoins, dans certaines communes, pour ne pas gêner les habitants et les promeneurs, les chasseurs se sont engagés à ne pas faire de battues les dimanches, comme c'est le cas à Kappelen.

La chasse collective ou battue (plus de 12 chasseurs et au maximum 40) doit être signalée en mairie, avec des panneaux informatifs sur les chemins d'accès du lot de chasse. Le port du gilet orange fluo (signé Jean-Paul Gauthier 😊) est également obligatoire pour les participants.

Les sanctions en cas de manquement ou de braconnage vont de l'amende au tribunal, avec possible retrait des permis de chasse et de conduite, et confiscation des armes et voitures.

Si une espèce explose (une laie faisant 3 portées de 8 petits par an et les femelles étant fertiles dès 6 mois, une seule descendance à Noël peut atteindre jusqu'à 50 sangliers), le Préfet peut ordonner une battue administrative ou battue de destruction. Des lieutenants de louveterie viennent pendant une journée et tirent l'espèce concernée et uniquement l'espèce concernée, le but étant très focalisé sur l'espèce en surnombre qui crée un déséquilibre.



Location de la chasse

Un chasseur ne peut chasser que sur un lot de chasse qu'il loue (à moins qu'il ait des potes sympas qui l'invitent). Le bail est renouvelé tous les 9 ans avec l'accord des propriétaires fonciers. Le prix de la chasse dépend des espèces présentes. Au loyer annuel s'ajoute une assurance au fond d'indemnisation des dégâts de sangliers (qui rembourse les dégâts aux agriculteurs) ainsi qu'une potentielle surtaxe (jusqu'à 12€/ha) s'il y a trop de dégâts. Le chasseur doit également payer un garde chasse dont le rôle est de prévenir tout braconnage. Le loyer de la chasse sert à entretenir entre autre les chemins. Une commune a l'obligation de louer sa chasse.

Et sur Kappelen ?

Notre locataire de la chasse, Mr Buëler, a signé son 2ème bail. Notre village, c'est 400ha pour 360 propriétaires. Le loyer annuel s'élève à 3000€. Le quota pour les chevreuils est de minimum 9 et maximum 15 par an. Il s'agit, avec le sanglier (lui surtout), des seules espèces chassées sur le ban communal, les lièvres et faisans ne l'intéressant pas.

La régulation des espèces est nécessaire et obligatoire. Une espèce en surnombre sur un territoire le détruit et chasse les autres espèces, il faut donc trouver un équilibre en l'absence de prédateur.

Merci à **Roland KETTERLIN**, garde national de la chasse à la retraite, qui a confisqué 200 permis de chasse, arrêté une centaine de braconniers et saisi un millier d'armes pendant sa longue carrière dans les forêts haut-rhinoises. Pour ceux que cela intéresse, il vend un livre qui retrace les histoires les plus folles de sa carrière dans la lutte anti-braconnage.



Sarah ROSENBLATT

L'AMBITION COMMUNE NATURE

Depuis 2011, la région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse s'associent autour d'un engagement commun : Commune Nature, pour la préservation de la biodiversité et l'amélioration de la qualité des eaux du bassin Rhin-Meuse.

Cette distinction engage les participants à adopter de nouvelles pratiques pour l'entretien des espaces verts : gestion différenciée et lutte contre les pollutions causées par les pesticides. Les désherbants pénètrent les surfaces imperméables ou peu perméables à cause du ruissellement et finissent dans les eaux souterraines.

La commune de Kappel en Moselle est engagée dans la démarche zéro pesticide depuis 2012 et en a été récompensée par le label Commune Nature, niveau 2 et niveau 3 en 2014.

La labellisation n'avait pas été maintenue suite à l'utilisation de vinaigre pour le désherbage.

La commune a donc modifié sa gestion des voiries et des espaces verts pour répondre aux critères définis par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, qui ont bien évolué depuis 2012. Ces critères ne concernent plus uniquement le désherbage, c'est un réel engagement vers plus de biodiversité : adaptation au changement climatique, développement de la nature au cœur du village, limitation de l'imperméabilisation des sols, création de couloirs écologiques, gestion économe de l'eau.

COMMUNE NATURE



Le visuel au niveau de la voirie en sera donc impacté. Les herbes sauvages pouvant y pousser sont visibles. L'équipe technique a testé le désherbage par eau chaude mais cette solution ne paraît pas être la plus écologique. Investir dans une nouvelle machine uniquement pour le désherbage n'est pas non plus justifié. Le désherbage se fait donc manuellement.

Un petit rappel s'impose à ce niveau : **l'entretien des trottoirs doit être assuré par le riverain le long de sa propriété, en toute saison.**



DISTINGUÉE EN 2023 Une distinction initiée par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour préserver et améliorer la qualité des eaux et accroître la biodiversité en s'appuyant sur la dynamique des territoires.



Le label tient également compte de la gestion de l'eau. La volonté du Conseil Municipal d'aller vers un fleurissement de plantes vivaces va dans ce sens et l'arrosage aussi a été repensé. L'eau de pluie est utilisée quand c'est possible. Par ailleurs un système de récupération d'eau en fin de traitement à la station d'épuration (rhizosphère) a été mis en place.

Bravo à l'équipe technique qui a grandement contribué à l'obtention de ce label !

LA DIVAGATION

Être propriétaire d'un animal de compagnie implique des responsabilités et l'une d'entre elles repose sur la non-divagation de vos animaux. Un chien est considéré en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître. C'est-à-dire qu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel sur une distance de plus de cent mètres, sauf s'il s'agit d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est également en état de divagation.

Pour les chats, est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Et enfin, pour tous les autres animaux domestiques ou assimilés (bovins, moutons et chèvres, chevaux, oiseaux, NACS etc...), ils sont considérés en divagation lorsqu'ils ne sont plus sous la surveillance effective de leur propriétaire ou détenteur.

RAPPEL

Nourrir un animal en divagation ou sauvage, notamment les chats ou les pigeons, est formellement interdit.

L'identification par puce ou tatouage de votre animal permet de le retrouver et de vous le retourner en cas de divagation. Dans le cas contraire, votre animal sera transféré vers une fourrière désignée par la commune (carnivores domestiques), ou placé dans un endroit de dépôt (autres animaux). Rappelons que pour les chiens ainsi que les chats, l'identification est obligatoire.



LE GUIDE DE COURTOISIE DU PROPRIÉTAIRE DE CHIEN :

- ✳Éviter les aboiements répétés, intenses ou continus. Le plus souvent, un chien qui aboie de manière répétitive est un chien qui s'ennuie, qui est anxieux ou ne s'est pas assez dépensé.
- ✳Ramasser les déjections de votre animal de compagnie.
- ✳Tenir votre chien en laisse en ville surtout aux abords des lieux de passage (arrêt de bus, sortie d'école, marché etc.). Le tenir également en laisse en campagne ou en forêt lors de la période de mise-bas du gibier du 15 avril au 30 juin (des obligations supplémentaires incombent aux propriétaires de chiens de garde et de défense, pour cela référez-vous au code rural).

LA MALTRAITANCE

Si les propriétaires d'animaux ont effectivement des responsabilités à tenir envers l'entourage, ils en ont premièrement envers leurs animaux : bonne hygiène, alimentation, soins, promenade, etc. Nous pouvons être témoin du non-respect de ces responsabilités d'un propriétaire envers son animal et il est possible aujourd'hui de le signaler en ligne. Parmi les actes considérés comme de la maltraitance animale :

- le fait de priver un animal de nourriture et d'eau ;
- laisser un animal sans soins en cas de maladie ou de blessure ;
- placer et maintenir un animal dans un habitat ou un environnement pouvant être une cause de souffrances, de blessures ou d'accidents ;
- utiliser, sauf en cas de nécessité absolue, des dispositifs d'attache, de contention, de clôture ou tout mode de détention inadaptés à l'animal ou de nature à provoquer des blessures ou des souffrances.

Si vous êtes témoin de l'un de ces points, vous pouvez le signaler anonymement en ligne sur le formulaire du gouvernement, à la gendarmerie ou auprès d'une association d'aide et de protection des animaux.

En cas d'urgence ou de fait en cours, il est préférable d'appeler directement le 17.

Caritas Alsace à l'épreuve des crises



Caritas Alsace compte trois équipes en région frontalière. En 2022, les 46 bénévoles de ce secteur ont aidé 110 familles en situation de pauvreté. Comme on pouvait le craindre, l'augmentation du coût de l'énergie et l'inflation dans le domaine alimentaire ont d'abord touché les plus pauvres.

Caritas Saint-Louis s'est spécialisée dans le soutien scolaire. Les bénévoles y ont consacré 1 520 heures l'an dernier. L'accompagnement se fait individuellement et deux fois par semaine, pour permettre aux jeunes de reprendre leur scolarité en main, de retrouver le plaisir d'apprendre. Ces séances avec les enfants permettent souvent aux bénévoles d'entamer un accompagnement plus global de la famille. L'engagement bénévole de l'équipe y est aussi impressionnant qu'exemplaire, autour d'un accompagnement qualitatif et adapté aux besoins de chaque famille.

Les deux autres équipes de l'EAT, Blotzheim et Kembs-Landser-Sierentz, ont apporté une aide alimentaire à 90 familles. Du côté de Kembs-Landser-Sierentz, qui effectue ses distributions au presbytère de Loechlé, on peut parler d'une explosion des demandes, avec 48 familles aidées en 2022, contre 27 en 2021. Cette hausse importante ne se fait pas au détriment de la qualité des produits proposés. En effet, les bénévoles ont pu nouer un partenariat avec des producteurs locaux ainsi qu'une AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), pour fournir des aliments ultra-frais et souvent bio aux familles aidées. Quant à l'équipe de Blotzheim, toujours aussi soudée et motivée, elle a mené de nombreuses actions avec des partenaires locaux telle une grande collecte de couches pour bébés, en lien avec l'association locale des assistantes maternelles.

Nos équipes accueilleront avec plaisir de nouveaux bénévoles prêts à participer aux projets et proposer de nouvelles activités solidaires. Renseignements sur www.caritas-alsace.org

Faire un don à Caritas Alsace, c'est aider à côté de chez soi. Don sécurisé sur notre site ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex. Chaque don donne droit à une réduction d'impôt de 75% : un don de 100€ ne coûte plus que 25€ après impôt.



Gestes à adopter pour réduire la consommation d'électricité et de gaz

Le ministère de la Transition énergétique a lancé le 17 octobre 2023 la campagne de sobriété énergétique

« Chaque geste compte », afin de promouvoir des gestes écologiques et des habitudes quotidiennes responsables concernant l'environnement. Parmi les actions encouragées, l'installation d'un thermostat afin de permettre à tout un chacun de mieux contrôler sa consommation d'énergie.

Les aides « Certificats d'économies d'énergie » (des aides pour les travaux d'amélioration énergétique de son logement) liées à l'installation d'un système de régulation de la température pièce par pièce seront augmentées à compter de décembre 2023. Le plan de sobriété énergétique pour l'hiver 2023-2024 a notamment pour objectif de permettre à davantage de personnes de pouvoir maîtriser leur consommation d'énergie.

Quel que soit votre système de chauffage, un thermostat programmable vous permet d'ajuster la température de votre logement à votre rythme de vie et à votre présence (par exemple baisser la température la nuit, ou en journée lorsque votre logement est vide). Ce dispositif peut vous permettre de réduire en moyenne vos consommations d'énergie de 15 % par an.



- de laver votre linge plutôt à 30 °C et de le laisser sécher à l'air libre au lieu d'utiliser un sèche-linge. Cette dernière action peut vous faire économiser environ 20 € par an ;
- de placer une jaquette isolante autour de votre ballon d'eau chaude pour limiter les déperditions de chaleur. Cela permet de réaliser en moyenne 21 € d'économies par an ;
- de privilégier le programme « éco » du lave-vaisselle et de ne pas pré-laver votre vaisselle sous l'eau chaude lorsque vous possédez un lave-vaisselle. Lorsque vous lavez votre vaisselle à 50 °C ou avec le programme « éco » de votre lave-vaisselle, vous consommez jusqu'à 45 % d'électricité en moins qu'en le faisant avec le programme intensif ;
- d'installer des réducteurs de débit sur vos robinets et dans votre douche pour consommer moins d'eau et d'énergie. Cela permet de réaliser en moyenne 31 € d'économies par an ;
- de rouler à 110 km/h au lieu de 130 km/h lorsque vous êtes sur l'autoroute. Vous économisez ainsi 20 % de carburant.



Entre août 2022 et août 2023, la consommation cumulée d'électricité et de gaz a diminué de 12 % en France (pourcentage établi après correction des effets météorologiques et climatiques sur la consommation d'énergie).

Quelques gestes à adopter pour réduire votre consommation

L'Agence de la transition écologique met par ailleurs en avant plusieurs écogestes qui peuvent vous permettre de faire des économies d'énergie et de réduire vos dépenses liées à ce sujet, par exemple :

- d'activer le mode « économies d'énergie » sur votre ordinateur et votre smartphone, et d'éteindre complètement votre ordinateur, votre télévision ou votre console de jeux vidéo quand vous ne les utilisez pas, ainsi que votre box avant d'aller dormir. Les appareils en veille peuvent représenter jusqu'à 15 % de votre facture d'électricité (hors chauffage et eau chaude), soit plus de 100 € par an. Une machine à café non débranchée (en veille cachée) peut représenter à elle seule 3 à 4 € par an ;



L'application mobile « EcoWatt », qui a été mise en place par le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français RTE, vous permet de savoir à quel moment réduire votre consommation d'électricité pour éviter une coupure de courant. Trois niveaux existent : « pas d'alerte » ; « système électrique tendu, les écogestes sont les bienvenus » ; « système électrique très tendu, coupures inévitables si nous ne baissions pas notre consommation ». Lorsque la demande en électricité est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou à décaler vos activités consommatrices d'énergie.

PATRIMOINE

Des nouvelles de la Société d'Histoire de Bartenheim & Environs

Le 17 septembre 2023, dans le cadre de la Journée du Patrimoine, a eu lieu la visite guidée de Kappelen, organisée par la Société d'Histoire et menée par Christian FUCHS et Paul-Bernard MUNCH. Elle a permis à de nombreux participants de découvrir le patrimoine du village.

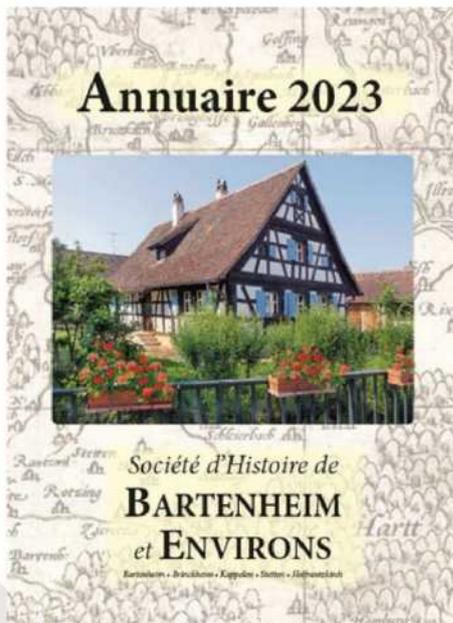


L'annuaire 2023 de la Société d'Histoire est toujours en vente (200 pages, 25€) et pourra faire un beau cadeau de Noël. Il comporte 20 textes sur les 5 villages de Bartenheim, Brinckheim, Kappelen, Stetten et Helfrantzkirch. Avec, pour Kappelen :

- L'école de Kappelen du 18ème siècle à nos jours, 2ème partie : de 1916 à nos jours (par Bernard LAMBERT)
- Les surnoms de Kappelen (par Pierre SPECKER et Bernard LAMBERT)

Et une rétrospective des événements de 2022 dans nos villages.

Nous remercions chaleureusement les personnes qui l'ont déjà acheté et qui contribuent ainsi à conserver la mémoire des anciens de nos villages.



L'annuaire 2024 est en préparation. Pour Kappelen, il relatera notamment de :

- la tradition de l'ours de la Pentecôte à Kappelen (1958-1982)
- les excursions de Pierre GRESSER avec les habitants du village (1957-1968)
- les enfants de Kappelen fêtent le Noël des personnes âgées (1965-1969)

Nous encourageons les personnes qui ont des souvenirs et des anecdotes sur ces trois sujets à nous contacter.

Merci à ceux qui nous ont donné cette année l'accès à leurs documents privés pour numérisation : Pierre BURGET, Martine WOLLENSCHNEIDER, Martine GOBY et Jean-Pierre KIRCHHERR (pour de nombreuses photos de famille), Irène KOHLER (pour ses exemplaires de la gazette Kappelenoise et du journal des écoliers de Kappelen, sur la période 1969-1971).

Claudine SPECKER a retrouvé un document exceptionnel : le diplôme de libération de l'armée d'Afrique de Joseph LANDAUER de Kappelen (1810-1876), délivré le 14 avril 1838. Il est entré en service le 28 avril 1831, a servi comme caporal-cordonnier puis a participé aux campagnes en 1835, 1836, 1837 et 1838 en Afrique.

(toute information sur ce Joseph LANDAUER serait la bienvenue, pour compléter son histoire)



Nous sommes toujours reconnaissants pour tous documents, photos, factures, histoires et anecdotes sur Kappelen, même récents. Qui a encore des exemplaires de la gazette Kappelenoise ou du journal des écoliers ?

Contact : Bernard LAMBERT (tél 06 85 74 82 57)

Mi liabs Elsässlandlé Alsace, petit pays de mon cœur

Le onzième enregistrement de Pierre Specker Band', depuis le premier 33 tours "EST" en 1978, sort sous forme de CD. 2 titres sont consacrés aux splendeurs des dimanches entre Sundgau (Sundgäu) et Outre-Forêt (Untere Wäld) et à la langue que l'on parle en cette région, de moins en moins malheureusement. En plus du morceau dont vous trouverez le texte alsacien ci-dessous, et sa traduction française, l'on y entendra aussi une chanson de 2001 : « L'homme qui a râpé la lune ». Les musiciens du Pierre Specker Band' ont changé pour certains entre-temps, mais leur souhait reste intact : que leurs œuvres puissent être entendues sur les ondes de notre pays, ainsi qu'en Allemagne et en Suisse, comme par le passé.

Le groupe sera la vedette de deux émissions de France 3, « Rundum » et « GsundTheim » courant décembre, et l'on pourra trouver le disque au 12, rue de la Paix à Kappelen, au prix de 7 euros, en attendant qu'il soit chez tous les bons disquaires.

Ìm ewiga Elsäss - L'Alsace éternelle

Paroles et musique : Pierre SPECKER 2022 - 2023

- Version une : Avril 1992 pour la Ronde des Fêtes
- Version deux : Août 2010
- Version définitive : Novembre 2022

En alsacien du Sundgau Rhénan de Kappelen, et c'est ainsi que nous interpréterons la chanson. Entre parenthèses, les prononciations plus courantes et quelques dénominations en français pour qu'on puisse la chanter dans l'Alsace entière, et même ailleurs ! Sait-on jamais ?

As gitt a Làng (Länd)
Wo ma fäscht àuhna (ohna) Ràscht
Straba (Strawa) un schàffa tüat
Doch àm Sunntig wenn 's amoll glitta het (hàt)
Do erlabsh du n a Täg
Wia ìm Schlàràffalàng (Schlàràffalànd)

Witt sînga un tånza
Witt trînka un assa
Un làcha zugliich
Chumm (Kumm) mìt mìr dur d Raba (Rawa)
Wenn dü garn wutsch (wotsch) laba (lawa)
Wia Gott ìn Fränkriich

Ìm èibiga (ewiga) Elsäss
Ìsch àlles a Ànläss
Fir z' fäschta 's ìsch wohr
D Litt rèèda (reedada) un sînga
D àlt' Spràuch (Sproch) tüat erklinga
Wia vor täusig (toisig) Johr

S Elsäss ìsch a Wunder
Wenn 's ìm Sunntig Blunder
Dàs Beschta' vo sich gitt
Vo Seebàch bis Litzel (Lucelle)
Vo Chàppala (Kàppala-Kappelen) bis Schlaadl (Schleithal)
Vorwärts Schritt fir Schritt



C'est un pays
Où le dimanche se pare
Des couleurs du bonheur
Au milieu des colombages et des fleurs
C'est l'Alsace éternelle
Sa langue, son art de vivre

Les clochers résonnent
Jura et Vosges entonnent
Leurs chants de toujours
Du Rhin au vignoble
Le vin aux grains nobles
Invite à l'amour

Sundgau et Outre-Forêt
Exhalent un doux fumet
Et l'on y revit
De Ferrette à Wissembourg
Du Rangen à Cleebourg
Mère Nature sourit

Dansez brunes ou blondes
Et vous, gars du monde
Au milieu des fleurs
L'Alsace philanthrope
Dit oui à l'Europe
De tout son grand cœur.

Bhättet d Ohra üff ! - Gardez vos oreilles ouvertes !
<http://www.pays-de-sierentz.com/psb/>

En concert pour le lancement du CD le vendredi 12 janvier à 20h à Don Bosco Landser et le samedi 10 février à 20h30 à Lautenbach

URBANISME

Déclarations préalables accordées

GRESSER Jean-Marc	15 rue des Vignes	Construction d'un carport
KOOS Grégory et Dhahira	Rue des Fleurs	Construction d'une maison individuelle de plain-pied avec places de stationnement extérieures

Permis de construire accordés

FEDERSPIEL François	8 rue des Oiseaux	Pose d'une clôture sur terrain surélevé
BAUMANN Philippe	14 rue des Acacias	Construction d'un kiosque de jardin
EDF ENR	5 rue du Soleil	Installation d'un générateur photovoltaïque
KIRCHHERR Alain	Rue des Vignes	Division en vue de construire
GENSCHIK Roland	2 rue des Oiseaux	Aménagement d'une clôture de claustras
LAPOINTE Thomas	9 rue du Ltn Jean de Loisy	Installation de panneaux photovoltaïques
MAURER Thomas	9 rue des Fleurs	Installation de 8 panneaux photovoltaïques
JUD Robert	1 rue des Prés	Rénovation de la toiture



Permanences d'information sur le logement

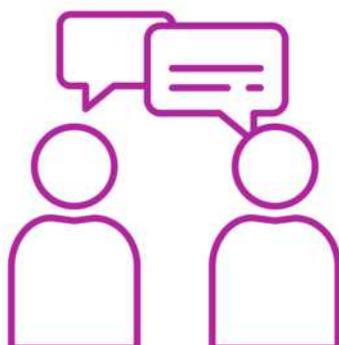
Vous avez des questions, un projet ou des difficultés dans le domaine du logement ?

L'ADIL 68 est là pour vous informer, vous conseiller et vous orienter.

Location, accession à la propriété, rénovation, copropriété, fiscalité... Les juristes de l'ADIL sont à votre écoute pour vous renseigner sur les aspects juridiques, fiscaux et financiers liés au logement et à l'urbanisme. Leurs conseils sont personnalisés, neutres et gratuits !

Vous pouvez les consulter lors de permanences (sans rendez-vous) à :

- Saint-Louis (bâtiment Alpha - 5 rue Concorde - 3ème étage - gauche - interphone "VILLE ST LOUIS"), le 1er et 3ème mardi du mois et le 4ème jeudi du mois, de 9h00 à 12h00.
- Sierentz (Espace France Services - 17 rue Rogg Haas), le 2ème jeudi du mois, de 9h00 à 12h00.



adil
du Haut-Rhin

SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir

Pour connaître le calendrier des permanences, rendez-vous sur le site www.agglo-saint-louis.fr/fr/au-quotidien/habitat/permanences-information-sur-habitat/

Pour plus d'informations, consultez le site de l'ADIL www.adil68.org



Préambule :

Les cyclistes voulant circuler entre Kappelen et Stetten longent actuellement la route départementale 21.

Or cette route très fréquentée par les véhicules motorisés aux heures de pointe (1782 véhicules par jour), ne présente pas d'aménagement cyclable (bande ou piste).

Au vu de la densité et de la vitesse du trafic, il est donc nécessaire d'aménager un itinéraire sécurisé pour les modes de circulation douce afin de faciliter et sécuriser les déplacements notamment des écoliers du regroupement scolaire.

Dans le cadre de sa compétence pour la création ou l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables d'intérêt communautaire, Saint-Louis Agglomération a souhaité aménager un tronçon de voie verte entre Kappelen et Stetten. Cette liaison est inscrite au schéma directeur des pistes cyclables - programme 2020/2030 de l'agglomération approuvé en Conseil Communautaire du 18 décembre 2019.

Programme de l'opération :

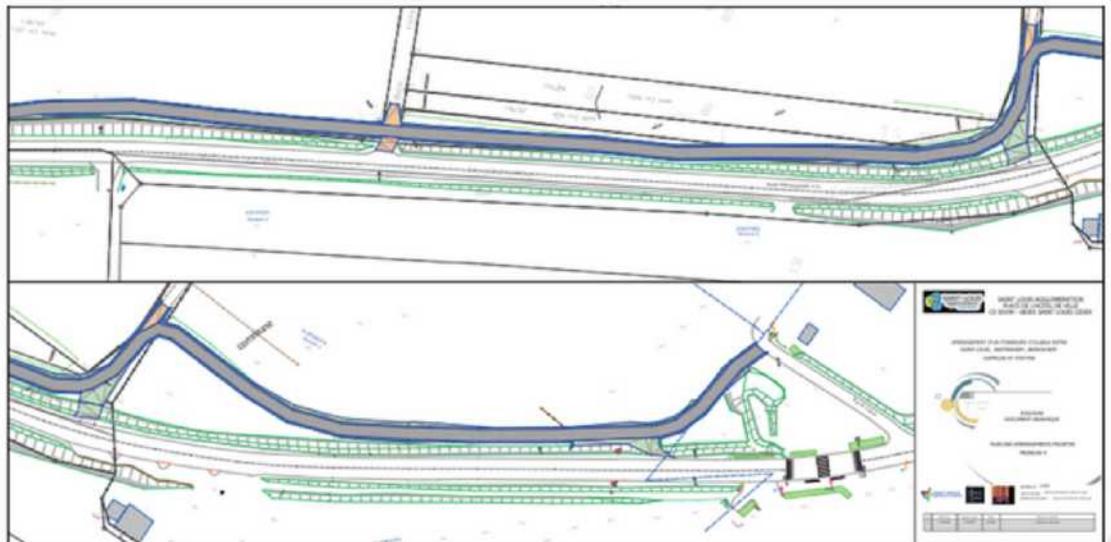
Pour ce faire, environ 620m de liaison communautaire est à créer le long de la RD21. L'aménagement de la liaison cyclable sera constitué d'une piste cyclable en enrobés d'une largeur de 3m minimum avec des accotements stabilisés de 0,50m de part et d'autre.

Un aménagement d'entrée de village coté Stetten est réalisé afin de ralentir la circulation automobile et de permettre une insertion sécurisée des cycles et autres modes doux sur les voies communales. Un balisage avec des panneaux directionnels sera mis en place sur l'ensemble de l'itinéraire y compris à l'intérieur des communes afin d'assurer la continuité entre les différents tronçons.

Les travaux ont débuté en octobre 2023 et devront se terminer pour la fin de l'année 2023.

Nous remercions chaleureusement les propriétaires qui ont gracieusement cédé un bout de leur parcelle pour permettre cet aménagement.

Plans d'aménagement :



Tronçon 4 Kappelen Stetten				
	Quantité	Unité	P.U.	Montant H.T.
Piste cyclable en enrobé	2 100.00	m ²	70.00 €	147 000.00 €
Accotements	600.00	m ²	50.00 €	30 000.00 €
Défrichement		m ²	10.00 €	- €
Garde corps bois	300.00	ml	150.00 €	45 000.00 €
Glissière de sécurité bois	90.00	ml	100.00 €	9 000.00 €
Prolongation busage du fossé	1.00	Fft	15 000.00 €	15 000.00 €
Carrefour côté stetten solution 2				95 000.00 €
TOTAL H.T.				341 000.00 €

Financement

SLA 40%

CEA 20%

AggloBasel 40%

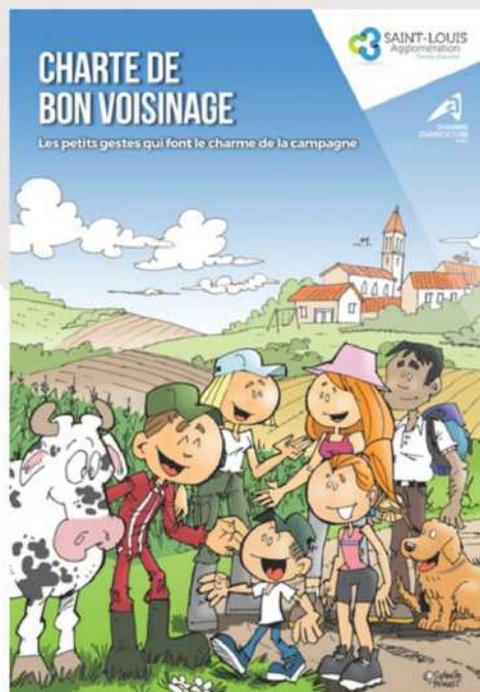
RENDEZ-VOUS CITOYEN

Charte de bon voisinage

Dans le cadre de sa démarche «Ruralité, Agriculture, Territoire», Saint-Louis Agglomération, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace, a créé un support de communication intitulé «Charte de bon voisinage», visant à permettre aux agriculteurs et aux habitants de mieux se connaître et se respecter au quotidien.

Cette charte a été distribuée dans vos foyers cet automne, et est consultable sur le site internet de Saint-Louis Agglomération :

<https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/charte-de-bon-voisinage/>



Plan communal de sauvegarde

La commune est soumise à l'obligation de réaliser, avant août 2024, un plan communal de sauvegarde, au motif de son exposition au risque sismique notamment.

Ce document est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile devant être mise en œuvre par la commune, lorsqu'un évènement d'ampleur et non prévu vient mettre en péril ou en danger les habitants et les infrastructures de la commune.



Adapté à la taille et aux moyens de la commune, il intègre le processus d'information préventive pour faire du citoyen le premier acteur de la sécurité civile. La Commission « sécurité » de Kappelen travaille actuellement sur son élaboration.

Vous serez prochainement contactés, à votre domicile, par l'équipe municipale qui vous distribuera des questionnaires portant sur différents thèmes :

- engagement au sein de la réserve communale de sécurité civile
- information concernant un état de santé nécessitant une assistance particulière
- apport spécifique (matériel, compétences...)

Ces informations seront confidentielles, mais indispensables pour permettre aux secours ou à nos équipes une prise en charge efficace.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre participation.

Déménagement du SGC de Mulhouse

Pour vos loyers, vos factures d'eau, d'assainissement, d'ordures ménagères, de périscolaire, crèche, etc., le Service de Gestion Comptable de Mulhouse est à votre disposition.

Depuis le 25 septembre, il est transféré à la cité administrative de Mulhouse.

**Service de Gestion Comptable de Mulhouse
Cité administrative - Bâtiment B**

12 rue Coehorn

B.P 23176

68097 MULHOUSE Cedex 09

Téléphone : 03 89 42 24 35

mel : sgc.mulhouse@dgfip.finances.gouv.fr

Ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30



Contrôle technique des 2 roues



Un arrêté publié au Journal officiel le 24 octobre 2023 indique le calendrier de mise en application du **contrôle technique obligatoire** pour les deux-roues, trois-roues et quadricycles motorisés. La mise en place de ce contrôle est échelonnée selon l'ancienneté des véhicules, afin d'éviter un encombrement au sein des centres de contrôle.

Un contrôle technique périodique obligatoire s'appliquera à partir du **15 avril 2024** aux véhicules de catégorie L. Ainsi, sont notamment concernés :

- les cyclomoteurs ;
- les motos ;
- les scooters ;
- les tricycles à moteur ;
- les quadricycles légers et lourds.

Le contrôle technique pour les véhicules de catégorie L sera mis en place progressivement, selon le calendrier suivant :

- si votre véhicule a été immatriculé avant le 1er janvier 2017, son premier contrôle sera à réaliser au plus tard le 31 décembre 2024. Si votre véhicule a par ailleurs été mis en circulation avant le 1er janvier 2017 et que la date anniversaire de sa première mise en circulation est avant le 15 avril, ce contrôle sera à effectuer entre le 15 avril et le 14 août 2024 ;
- si votre véhicule a été immatriculé entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2019, son premier contrôle devra être réalisé en 2025 ;
- s'il a été immatriculé entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2021, son premier contrôle devra être réalisé en 2026 ;
- si votre véhicule a été immatriculé après le 1er janvier 2022, il faudra effectuer son premier contrôle technique dans les 4 ans et demi à 5 années qui suivent sa mise en circulation.

La durée de validité de ce contrôle technique sera de trois ans.

Où se rendre pour effectuer le contrôle technique ?

Certains centres de contrôle déjà agréés pour l'inspection des véhicules légers ou des véhicules lourds pourront bénéficier d'une extension de cet agrément entre le 15 avril 2024 et le 14 avril 2025, leur permettant d'inspecter les véhicules de catégorie L. Ils devront posséder au moins l'une des qualifications requises pour ce contrôle. Ensuite, pour le contrôle de votre véhicule de catégorie L, il faudra vous rendre dans un centre de contrôle

ayant reçu l'agrément du préfet de son département d'implantation. Il sera donc nécessaire de vous renseigner auprès des centres de contrôle afin de savoir s'ils sont habilités à inspecter votre véhicule.

Comment se déroulera le contrôle technique ?

Lors du contrôle technique, le technicien vérifiera différents points de contrôle relatifs notamment aux fonctions suivantes :

- équipements de freinage ;
- direction (volant, guidon, colonne) ;
- visibilité ;
- feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques ;
- essieux, roues, pneus, suspension ;
- nuisances (émissions sonores et de polluants à l'échappement ; vérification de l'absence d'une fuite excessive d'un liquide autre que de l'eau, susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route...).

Durant le contrôle, vous pourrez être présent dans la zone d'inspection à l'invitation uniquement du contrôleur, afin d'aider celui-ci à manipuler votre véhicule en respectant les instructions qu'il vous donne et les consignes de sécurité. Ces dernières seront affichées à l'accueil du public et à l'entrée de la zone de contrôle. En revanche, pour certaines catégories de véhicule (comme les quadricycles légers à moteur), cette autorisation ne sera pas possible.

À l'issue du contrôle technique, il sera attribué au véhicule :

- un résultat favorable en l'absence de défaillance majeure et critique ;
- un résultat défavorable pour défaillances majeures (susceptibles de compromettre la sécurité du véhicule, d'avoir une incidence négative sur l'environnement, ou de mettre en danger les autres usagers de la route). Dans ce cas, il sera nécessaire de réaliser une contre-visite au cours des deux mois qui suivent ;
- un résultat défavorable pour défaillances critiques (danger direct et immédiat pour la sécurité routière ou ayant une incidence grave sur l'environnement.). Dans ce cas, le véhicule ne sera plus autorisé à circuler à partir de minuit le jour du contrôle.



BRÉIDLE DE NOËL

par Irène FOEHRLE



PETITS SABLÉS AVEC GARNITURE

INGREDIENTS

La pâte

- 350 g de farine
- 125 g de sucre
- 125 g de beurre ramolli
- 3 jaunes d'oeufs
- 2 à 3 cuillères à soupe de crème fluide légère
- 1 pincée de sel

La garniture

- 3 blancs d'oeufs
- 200 g de sucre
- 250 g de noisette
- une pincée de sel

DIRECTIONS

1. Mélanger la farine, le sucre, la pincée de sel et faire une fontaine.
2. Ajouter les jaunes d'oeufs, le beurre coupé en morceaux, la crème.
3. Pétrir rapidement le tout et ramasser la pâte en boule, laisser reposer une nuit.
4. Etaler la pâte au rouleau en une abaisse de 4 à 5 mm d'épaisseur.
5. Découper en rondelles ou étoiles. Mettre sur une tôle garnie de papier sulfurisé.

1. Battre les blancs en neige ferme avec une pincée de sel.
2. Ajouter le sucre peu à peu. Ajouter les noisettes en poudre. Mélanger délicatement.
3. Remplir une poche à douille et garnir les rondelles (à défaut de poche à douille faire de petits tas avec une cuillère à café).
4. S'il reste de la garniture, on peut faire des macarons, les poser sur du papier sulfurisé.
5. Faire cuire à four moyen 175/180° pendant 15 minutes

Merci Irène !

Covoiturez à moindre coût avec Saint-Louis Agglomération

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION LANCE SON PROGRAMME DE COVOITURAGE DOMICILE-TRAVAIL AVEC KLAXIT !

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial et de sa labellisation « Territoire engagé en transition écologique », Saint-Louis Agglomération s'engage pour le covoiturage en proposant l'application Klaxit.



Téléchargez l'appli Klaxit et inscrivez-vous pour démarrer le covoiturage !



Découvrez Klaxit : <https://www.klaxit.com>

Que vous circuliez dans ou depuis l'agglomération pour votre trajet domicile-travail, bénéficiez d'avantages financiers :



Pour les conducteurs : entre 2 et 3 € versés par passager et une prime de 100 € offerte pour les nouveaux conducteurs*



Pour les passagers : les 10 premiers trajets offerts, puis 0,50 € par trajet



Votre conducteur annule ? Klaxit assure votre retour grâce à la « garantie retour maison » en partenariat avec la MAIF

*Tous les nouveaux conducteurs réalisant des trajets inférieurs à 80 km peuvent bénéficier d'une prime "covoiturage" de 100 €. 25 € vous seront offerts pour la réalisation de votre premier trajet et 75 € supplémentaires si vous réalisez 9 autres trajets dans les 3 mois qui suivent.



COVOITUREZ À MOINDRE COÛT

avec Saint-Louis Agglomération



Exemples d'économies réalisées par les conducteurs :

- Saint-Louis > Bartenheim – 10 km

Le conducteur reçoit 2 € et le passager ne débourse que 0,50€ grâce au soutien de Saint-Louis Agglomération.

- Huningue > Landser – 23 km

Le conducteur reçoit 2 € 30 et le passager ne débourse que 0,50€ grâce au soutien de Saint-Louis Agglomération.

- Liebenswiller > Kembs – 35 km

Le conducteur reçoit 3 € et le passager ne débourse que 0,50€ grâce au soutien de Saint-Louis Agglomération.

Toutes les réponses à vos questions sur le centre d'aide de Klaxit : <https://support.klaxit.com/hc/fr>

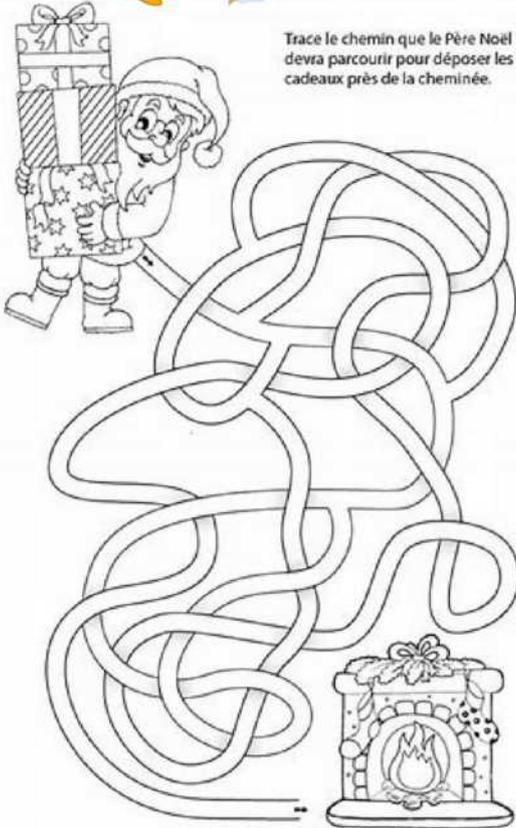
Le covoiturage présente de nombreux avantages

- Sur le plan financier : partager le coût du trajet, c'est moins de frais d'essence et d'entretien
- Sur le plan environnemental : en réduisant le nombre de voitures sur la route, vous réduisez les émissions polluantes et les consommations d'énergie
- Sur le plan social : partager sa voiture permet aux personnes sans solution de mobilité de pouvoir accepter un travail ou une formation et facilite donc l'accès à l'emploi. Cela permet aussi de désenclaver les territoires peu denses et de créer du lien social entre conducteurs et passagers.

ET SI ON JOUAIT ?



Un petit coin de ce bulletin pour petits et grands. Tous les semestres, je vous propose de nouveaux jeux, des dessins à colorier et d'autres activités variées !

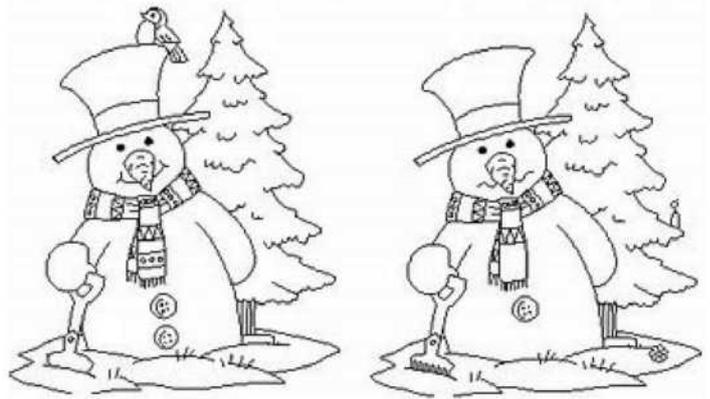


Trace le chemin que le Père Noël devra parcourir pour déposer les cadeaux près de la cheminée.



Retrouve les 7 erreurs cachées dans ces dessins

	P	CONSONNES DE SCE			SOUMET À UN TEST
F				FIN DU MOT TOUT ULTRAVIOLET EN ABRÉGÉ	
ALTESSE ROYALE		ENTRE TU ET NOUS	TRANSPIRAS BEAUCOUP		
DENTS TRANCHANTES					
I		PARCOURUE DES YEUX			
		POSSÉDA		C	
VOIES DE VILLE				CRI DE SURPRISE MOIS DU PRINTEMPS	
VIDÉ SON VERRE			COMPAGNE D'ADAM		
MOT D'HÉSITATION					À MOI
DANS		SIX EN CHIFFRES ROMAINS		SYLLABE DE CAMERA	
F					





Au royaume du bonhomme hiver

Écouter les clochettes
 Du joyeux temps des fêtes
 Annonçant la joie de chaque cœur qui bat
 Au royaume du bonhomme hiver
 Sous la neige qui tombe
 Le traîneau vagabonde
 Semant tout autour sa chanson d'amour
 Au royaume du bonhomme hiver
 Le voilà qui sourit sur la place
 Son chapeau, sa canne et son foulard
 Il semble nous dire d'un ton bonasse
 Ne voyez-vous donc pas qu'il est tard?
 Il dit vrai tout de même
 Près du feu je t'emmène
 Allons nous chauffer dans l'intimité
 Au royaume du bonhomme hiver
 Le voilà qui sourit sur la place
 Son chapeau, sa canne et son foulard
 Il semble nous dire d'un ton bonasse
 Ne voyez-vous donc pas qu'il est tard?
 Il dit vrai tout de même
 Près du feu je t'emmène
 Allons nous chauffer dans l'intimité
 Au royaume du bonhomme hiver



Le petit renne au nez rouge

On l'appelait Nez rouge
 Ah comme il était mignon,
 Le petit renne au nez rouge,
 Rouge comme un lumignon.
 Son petit nez faisait rire
 Chacun s'en moquait beaucoup,
 On allait jusqu'à dire
 Qu'il avait l'air un peu fou.
 Une fée qui l'entendit
 Pleurer dans le noir
 Pour le consoler lui dit
 Viens au paradis ce soir.
 Comme un ange Nez rouge,
 Tu conduiras dans le ciel
 Avec ton petit nez rouge
 Le chariot du père Noël.



Vive le vent

Vive le vent, vive le vent
 Vive le vent d'hiver
 Qui s'en va sifflant, soufflant
 Dans les grands sapins verts
 OH! Vive le temps, vive le temps
 Vive le temps d'hiver
 Boule de neige et jour de l'an
 Et bonne année grand-mère ...





**Le Maire,
les Adjointes,
le Conseil Municipal
et le personnel communal
vous adressent leurs meilleurs
vœux pour l'année 2024 et vous
souhaitent de joyeuses fêtes !**



Mentions légales :
Magazine édité par la Mairie de Kappelen.
Directeur de publication : Guillaume GABRIEL.
Conception et réalisation : commission Communication.
Réalisation graphique : Pierre DORMOIS.
Impression : Wilo Design.
Imprimé sur papier recyclé.
Crédits photos : Mairie de Kappelen, sauf mention
contraire ou documents remis.

